Archives parlementaires

Don patriotique de M. Dubufe, directeur d'une école d'agriculture du commerce et des arts, lors de la séance du 5 mai 1790

Citer ce document / Cite this document :

Don patriotique de M. Dubufe, directeur d'une école d'agriculture du commerce et des arts, lors de la séance du 5 mai 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XV - Du 21 avril au 30 mai 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1883. p. 401;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1883_num_15_1_6778_t1_0401_0000_10

Fichier pdf généré le 10/07/2020

Adresse des citoyens actifs du canton de Lure, qui, réunis pour nommer leurs représentants à l'Assemblée qui doit choisir les membres destinés à composer le département de la Haute-Saône, présentent à l'Assemblée l'hommage de leur admiration et de leur dévouement.

Adresse des électeurs du département de Saône-et-Loire, qui ont solennellement prêté le serment civique. « La douce émotion, disent-ils, de la reconnaissance mêlée à une noble énergie, a solennellement proclamé notre engagement inviolable d'unir toutes nos forces morales et physiques, pour maintenir la Constitution contre les trames insidieuses et les excès des ennemis d'une Révolution qui prépare le bonheur de cet empire. »

Adresse de la garde nationale de la ville de Verneuil-lès-Perche; elle supplie l'Assemblée de s'occuper de l'organisation des milices nationales.

Adresse de gardes nationaux de la ville d'Exmes en Normandie, et de douze communautés voisines. Elles demandent la conservation du siège royal établi dans cette ville.

Adresse de la ville de Lambesc en Provence; elle fait hommage à la patrie d'un contrat de constitution de la somme principale de 1,560 livres sur les Etats de Bretagne, ainsi que des rentes et des fonds qu'elle avait sur les domaines et sur les rentes provinciales, dont les titres n'ont point été renouvelés. Elle demande l'établissement dans son sein du tribunal de département.

Adresse des nouvelles municipalités de la ville de Buzançais et de dix communautés voisines. Elles demandent avec instance l'établissement d'un tribunal de district dans cette ville;

Des communautés d'Epenancourt, de Saint-Jean-d'Ardière en Beaujolais et de la ville de Castillon sur Dordogne. Elles font le don patriotique du produit des impositions sur les ci-devant privilégiés.

Adresse des officiers municipaux et des amis de la Constitution de la ville de Crest, qui adhèrent à tous les décrets de l'Assemblée nationale, jurent de les maintenir de tout leur pouvoir, et demandent l'établissement des jurés tant au civil qu'au criminel.

M. **Bureaux de Pusy** dit que M. de Peyssonel, qui a déjà fait hommage à l'Assemblée de plusieurs de ses travaux, lui offre aujourd'hui un *Mémoire sur la nécessité de mettre sur le pied français ou d'incorporer les troupes étrangères.*

Ce mémoire, pouvant contenir des renseignements utiles, est renvoyé au comité militaire. (Voy. ce document, annexé à la séance de ce jour).

M. **Pothée**, *député de Vendôme*, présente une adresse de la municipalité de Saint-Pierre-du-Bois. M. Tolin, curé et en même temps maire de la paroisse, exprime, dans cette adresse, tous les sentiments du plus pur patriotisme. Il y reconnaît que Dieu s'est déclaré ouvertement pour la France, qu'il fait éclater sur nos têtes des signes de protection et de bienveillance; que l'audace, les ruses et les artifices multipliés des ennemis du bien public ne finissent que par la honte de leur défaite, au milieu des orages qu'ils font naître; qu'ils peuvent bien retarder de quelques jours les heureux effets des décrets de l'Assemblée, mais que leurs obstacles ne les rendent que plus admirables à toute la terre; que ces ennemis de la chose publique cherchent à exciter des troubles dans la province, pour en accuser ensuite l'Assemblée nationale; mais qu'il a le bonheur de voir tous les habitants de la contrée cultiver en paix leurs héritages, bénir les travaux de l'Assemblée nationale, et pénétrés de respect et d'admiration pour les représentants de la nation qu'ils regardent avec justice comme leurs libérateurs.

M. Tolin et ses paroissiens adhèrent aux décrets qui, en ramenant la religion à ses principes et à sa pureté, anéantissent l'opulence qui en dégradait la simplicité ; ils reconnaissent que toutes les richesses de l'Église ne s'étaient accumulées que dans des siècles de superstition et d'ignorance. Il offre en don patriotique une somme de 60 livres, fruit d'une économie sévère dans les frais du culte, les habitants ayant pris la résolution de suppléer à l'éclat des cérémonies par la ferveur de leurs prières.

M. *Dubufe, directeur d'une école d'agriculture, du commerce et des arts, à Vincennes, est introduit à la barre avec ses élèves et offre en don patriotique une somme de* 60 *livres.* — Il prononce le discours suivant :

« Messieurs, permettez qu'une compagnie d'adolescents, dont je suis l'instituteur et l'organe, vous fasse hommage de leur cœur brûlant du désir d'être utile à la patrie ; ils marchent sur les traces des vénérables vétérans qui les ont précédés ; comme eux, ils jurent au sein de votre auguste Assemblée d'être fidèles à la nouvelle Constitution, d'élever leurs enfants dans l'obéissance due à la sagesse qui dirige vos décrets et de répandre leur sang pour le maintien des lois, la conservation d'un roi, père de la patrie; ils déposent au pied de son autel, leur don patriotique, produit de leurs menus plaisirs. La postérité apprendra que tous les âges, tous les états se sont réunis pour concourir au salut de l'Etat, admirer votre constance, votre fermeté et vos travaux. »

M. **le Président** répond : « Messieurs, c'est moins pour elle que pour vous que l'Assemblée nationale s'occupe de la Constitution, qui coûte de grands sacrifices de la part des membres qui la composent. Ils le font avec plaisir, parce qu'ils sont assurés de travailler pour les races futures, que vous allez perpétuer, et dont vous recueillerez les premiers fruits. Elle vous exhorte à mettre à profit et votre jeunesse et vos talents, pour vous rendre dignes d'aspirer à toutes les faveurs que la nouvelle Constitution vous permet d'espérer. Elle vous permet d'assister à sa séance. »

La municipalité d'Ivry-sur-Seine, introduite à la barre, offre à l'Assemblée une contribution patriotique de 439 livres et dit qu'elle a vaincu sa timidité respectueuse pour venir apporter à l'Assemblée une adhésion entière à ses décrets.

M. **le Président** répond à cette municipalité dans les termes suivants :

« Messieurs, toute timidité est déplacée devant une Assemblée qui, n'admettant d'autre distinction que celle due au mérite, a posé pour base de sa Constitution, que tous les hommes sont égaux en droits. Elle examine moins le prix de la chose donnée, que la personne qui la donne et les motifs qui dirigent son offrande. Elle donne plus d'intérêt au don pris sur le nécessaire, qu'à celui donné par le riche, qui n'offre que du superflu.

« Satisfaite du zèle que vous lui témoignez pour le soutien de la Constitution, elle vous permet d'assister à sa séance. »